

# CORPORATION MOTEURS TAIGA

États financiers consolidés  
(en dollars canadiens, sauf indication contraire)



Pour les exercices clos les 31 décembre  
2022 et 2021



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
Tour KPMG, Bureau 1500 Télécopieur  
600, boul. de Maisonneuve Ouest  
Montréal (Québec) H3A 0A3  
Canada

Téléphone 514-840-2100  
514-840-2187  
Internet www.kpmg.ca

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Corporation Moteurs Taiga

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Corporation Moteurs Taiga (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation**

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui indique que l'entité a subi une perte nette et des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et que, à cette date, elle avait un déficit cumulé et aura besoin de fonds supplémentaires pour financer ses activités futures.

Comme il est indiqué à la note 2 des états financiers, cet événement ou situation, conjugué aux autres questions exposées dans la note 2 afférente aux états financiers, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « **Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation** » du rapport de l'auditeur, nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

### **Inscription à l'actif des frais de développement de prototypes**

#### **Description de la question**

Nous attirons l'attention sur les notes 4, 5 et 11 des états financiers. Le solde des immobilisations incorporelles s'élève à 13 746 342 \$, dont 12 688 804 \$ se rapportent à des frais de développement de prototypes inscrits à l'actif. Ces frais de développement inscrits à l'actif comprennent les coûts des pièces, la rémunération des employés, le coût des services professionnels et d'autres coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, compensés par des crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE).

Les frais de développement sont inscrits à l'actif uniquement si la dépense peut être évaluée de manière fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si l'entité a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre et si elle possède suffisamment de ressources pour le faire. L'entité recourt au jugement pour évaluer la répartition des activités entre la recherche et le développement et pour déterminer si les critères d'inscription à l'actif sont respectés.

#### **Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit**

Nous avons déterminé que l'inscription à l'actif des frais de développement de prototypes constituait une question clé de l'audit, car cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des frais de développement de prototypes inscrits à l'actif. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit en raison des jugements importants portés par l'entité dans la détermination à savoir si les frais de développement de prototypes respectent les critères d'inscription à l'actif de l'entité.

### ***Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit***

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons vérifié la concordance d'un échantillon des coûts de rémunération des employés à l'actif avec les registres de paie sous-jacents et avons procédé à des demandes d'informations auprès des gestionnaires de projet sur la nature, le calendrier et le temps consacré aux projets de développement de prototypes, et nous avons inspecté la répartition de temps sur les feuilles de temps des employés afin de déterminer que le temps des employés était directement attribuable aux projets de développement de prototypes.

Pour un échantillon des coûts des pièces, des services professionnels et d'autres coûts inscrits à l'actif, nous avons évalué si ces coûts respectaient les critères d'inscription à l'actif et s'ils étaient directement attribuables aux projets de développement de prototypes en inspectant les factures et les autres pièces justificatives.

- Nous avons évalué la capacité de générer des avantages économiques futurs à partir des immobilisations incorporelles liées aux frais de développement de prototypes en analysant le plan d'affaires et les projections des flux de trésorerie de l'entité, y compris les projections des produits, ainsi que les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration au moment de l'inscription à l'actif des frais de développement.

### ***Évaluation de la valeur nette de réalisation des stocks***

#### ***Description de la question***

Nous attirons l'attention sur les notes 4, 5 et 8 des états financiers. Le total des stocks de l'entité, soit 20 756 541 \$, comprenait des matières premières d'un montant de 17 520 933 \$, des travaux en cours d'un montant de 2 280 848 \$ et des produits finis d'un montant de 953 760 \$. Le coût des stocks passé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprend une dépréciation totalisant 8 419 563 \$, y compris 778 569 \$ en raison de la désuétude, pour ramener le coût à leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont comptabilisés au coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimatif des stocks diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et nécessaires à la réalisation de la vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks n'existent plus ou lorsqu'il existe des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

Pour estimer la valeur nette de réalisation des stocks, les hypothèses et les jugements importants de l'entité ont notamment consisté à déterminer ce qui suit :

- les prix de vente futurs prévus des produits, qui ont été calculés en fonction des ventes historiques et des prix de vente publiés;
- les coûts estimés pour l'achèvement;
- les coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente.

### ***Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit***

Nous avons déterminé que l'évaluation de la valeur nette de réalisation des stocks constituait une question clé de l'audit, car cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques importants d'anomalies significatives en raison de l'ampleur des stocks. De plus, des jugements importants de la part de l'auditeur ont été nécessaires pour évaluer les résultats de nos procédures d'audit concernant les jugements et hypothèses importants portés par l'entité afin de déterminer les prix de vente, les coûts pour l'achèvement et les coûts nécessaires à la réalisation de la vente estimés.

### ***Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit***

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons comparé les prix de vente futurs prévus aux prix de vente historiques réels de produits similaires vendus au cours de l'exercice, aux prix publiés approuvés et aux ventes subséquentes effectuées par l'entité en 2023.
- Nous avons comparé les coûts estimés pour l'achèvement, y compris la répartition des frais généraux en fonction de la capacité de production normale, avec les coûts historiques réels engagés au cours de l'exercice ou les coûts historiques ajustés en fonction des économies attendues. Nous avons évalué le caractère approprié des ajustements apportés aux coûts historiques par l'entité en vue d'établir les coûts estimés pour l'achèvement en analysant les sources externes d'information telles que les bons de commande ou les factures.
- Nous avons comparé les coûts estimés nécessaires à la réalisation de la vente avec les coûts de vente historiques réels engagés au cours de l'exercice en inspectant des informations externes telles que des factures ou des contrats de fournisseurs.

### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles

de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Alain Bessette.



Montréal, Canada

Le 30 mars 2023

Corporation Moteurs Taiga  
États consolidés de la situation financière  
(en dollars canadiens)

Aux	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>ACTIF</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		22 838 362 \$	86 724 126 \$
Créances	7	5 653 650	4 055 734
Stocks	8	20 755 541	20 042 131
Charges payées d'avance et dépôts	9	4 019 562	5 918 008
<b>Total des actifs courants</b>		<b>53 267 115</b>	<b>116 739 999</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Charges payées d'avance et dépôts	9	2 507 057	7 848
Immobilisations corporelles	10	14 719 645	8 909 490
Immobilisations incorporelles	11	13 746 342	7 983 431
Actifs au titre de droits d'utilisation	12	10 074 558	11 258 194
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>94 314 717 \$</b>	<b>144 898 962 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes fournisseurs et charges à payer	13	11 654 469 \$	8 535 765 \$
Passif lié à la rémunération fondée sur des actions	20	444 084	250 209
Dépôts de clients	14	1 992 191	1 814 469
Partie courante des obligations locatives	15	851 057	764 275
Partie courante des prêts et emprunts	16	80 325	70 053
Partie courante des provisions	26	1 100 614	—
<b>Total des passifs courants</b>		<b>16 122 740</b>	<b>11 434 771</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Obligations locatives	15	9 752 947	10 604 004
Prêts et emprunts	16	2 190 390	310 832
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>28 066 077</b>	<b>22 349 607</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	19	323 937 503	321 163 338
Surplus d'apport	20	18 313 353	17 872 305
Déficit		(276 002 216)	(216 486 288)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>66 248 640</b>	<b>122 549 355</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>94 314 717 \$</b>	<b>144 898 962 \$</b>

Nature des activités et continuité de l'exploitation (note 2)

Engagements et éventualités (note 25)

Événements postérieurs à la date de clôture (note 34)

Approuvé au nom du conseil d'administration par :

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Tim Tokarsky, président du  
conseil d'administration

(Signé)

\_\_\_\_\_  
Martin Picard, président du  
comité d'audit

**Corporation Moteurs Taiga**  
**États consolidés du résultat net et du résultat global**  
*(en dollars canadiens)*

Pour l'exercice clos	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits	22	3 212 100 \$	– \$
Coût des ventes		29 151 513	–
<b>Marge brute</b>		<b>(25 939 413) \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Charges</b>			
Frais de recherche et de développement (déduction faite des crédits d'impôt)	32	9 386 049	5 894 604
Charges générales et administratives	21, 32	19 769 888	13 695 746
Frais de vente et de commercialisation	32	4 325 357	3 927 771
<b>Perte avant autres charges</b>		<b>(59 420 707) \$</b>	<b>(23 518 121) \$</b>
<b>Autres charges (produits)</b>			
Subventions gouvernementales	16, 31	(65 761)	(34 900)
Charges financières, montant net	28	160 982	24 407 549
Acquisition inversée de CGGZ	29, 30	–	52 250 270
<b>Perte nette et perte au titre du résultat global</b>		<b>(59 515 928) \$</b>	<b>(100 141 040) \$</b>
Perte de base et diluée par action ordinaire	33	(1,88) \$	(5,72) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	33	31 613 801	17 496 297

Corporation Moteurs Taiga  
 États consolidés des variations des capitaux propres  
 (en dollars canadiens)

	Notes	Capital social	Surplus d'apport	Déficit	Total
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>		<b>77 246 \$</b>	<b>554 477 \$</b>	<b>(116 345 248) \$</b>	<b>(115 713 525) \$</b>
Paiements fondés sur des actions	20		2 988 196	–	2 988 196
Exercice d'options sur actions	19, 20	929 106	(524 298)	–	404 808
Exercice de bons de souscription	19, 20	5 380 264	(4 765 405)	–	614 859
Conversion du passif au titre des actions privilégiées	17, 19	140 765 017	–	–	140 765 017
Conversion de bons de souscription	18, 19	–	6 879 208	–	6 879 208
Placement privé	19	99 999 999	–	–	99 999 999
Frais d'émission d'actions	19	(5 832 820)	–	–	(5 832 820)
Incidence de l'acquisition inversée	29, 30	79 844 526	12 740 127	–	92 584 653
Perte nette et perte au titre du résultat global pour l'exercice		–	–	(100 141 040)	(100 141 040)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>		<b>321 163 338 \$</b>	<b>17 872 305 \$</b>	<b>(216 486 288) \$</b>	<b>122 549 355 \$</b>
Paiements fondés sur des actions	20	–	2 795 475	–	2 795 475
Exercice d'options sur actions	19, 20	237 509	(164 911)	–	72 598
Exercice de bons de souscription	20	2 536 656	(2 189 516)	–	347 140
Perte nette et perte au titre du résultat global pour l'exercice		–	–	(59 515 928)	(59 515 928)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>		<b>323 937 503 \$</b>	<b>18 313 353 \$</b>	<b>(276 002 216) \$</b>	<b>66 248 640 \$</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Corporation Moteurs Taiga  
Tableaux consolidés des flux de trésorerie  
(en dollars canadiens)

Pour l'exercice clos	Notes	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>			
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Perte nette pour l'exercice		(59 515 928) \$	(100 141 040) \$
<b>Éléments hors trésorerie :</b>			
Dotation aux amortissements		4 534 083	1 019 316
Charges financières, montant net		160 982	24 407 549
Paiements fondés sur des actions		2 766 888	2 859 008
Variation de la juste valeur des unités d'actions différées		(201 184)	(74 483)
Perte (profit) de change		(70 752)	170 403
Profit à l'extinction d'une dette		–	(818)
Profit découlant de la réévaluation de l'obligation locative		–	(34 095)
Contrepartie transférée en excédent des actifs nets reçus		–	49 806 971
Provisions		1 100 614	–
Réduction de valeur des stocks		7 640 994	–
Dépréciation des immobilisations corporelles		1 039 821	–
<b>Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement</b>			
Créances		(1 058 334)	(2 928 008)
Stocks		(8 253 256)	(19 259 329)
Charges payées d'avance et dépôts		1 635 185	(6 197 662)
Dettes fournisseurs et charges à payer		3 142 551	6 566 814
Dépôts de clients		177 722	684 925
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>(46 900 614) \$</b>	<b>(43 120 449) \$</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(12 061 563) \$	(8 259 156) \$
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles		1 604 446	–
Dépenses liées aux immobilisations incorporelles		(7 269 323)	(6 954 212)
Dépôt aux fournisseurs pour des immobilisations corporelles		(2 499 208)	–
Intérêts reçus		574 650	361 318
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(19 650 998) \$</b>	<b>(14 852 050) \$</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Intérêts versés		(880 868) \$	(695 455) \$
Remboursement d'obligations locatives		(764 275)	(301 688)
Remboursement de prêts et emprunts		(84 122)	(1 686 675)
Produit des prêts, déduction faite des coûts de transaction		3 975 375	1 594 599
Diminution de la dette bancaire		–	(24)
Produit de l'exercice d'options sur actions		72 598	404 808
Produit de l'émission d'actions ordinaires dans le cadre d'un placement privé, montant net		–	94 167 179
Incidence de l'acquisition inversée		–	42 777 682
Produit de l'exercice de bons de souscription		347 140	614 859
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>2 665 848 \$</b>	<b>136 875 285 \$</b>
Incidence du cours de change sur la trésorerie libellée en dollars américains		–	10 000
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		(63 885 764) \$	78 902 786 \$
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>86 724 126 \$</b>	<b>7 811 340 \$</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>22 838 362 \$</b>	<b>86 724 126 \$</b>

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 27)

## Note 1 – Entité présentant l'information financière

Corporation Moteurs Taiga (la « société » ou « Taiga »), anciennement Canaccord Genuity Growth II Corp. (« CGGZ ») jusqu'à la réalisation de la fusion, laquelle est décrite ci-dessous, a été constituée en vertu des lois de la province de la Colombie-Britannique le 13 mars 2019. Le bureau principal de Taiga est situé au 2695, avenue Dollard, LaSalle (Québec) H8N 2J8. Son siège social est situé au 550, rue Burrard, bureau 2900, Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3. Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux de ses filiales entièrement détenues, soit Moteurs Taiga inc., CGGZ Finance Corp et Taiga Motors America Inc. (« Taiga USA ») (collectivement, le « groupe »).

### Placement privé, fusion et prise de contrôle inversée

Le 17 février 2021, Moteurs Taiga inc. a conclu avec Canaccord Genuity Growth II Corp. et 9434-3399 Québec inc. (la « filiale visée par la fusion ») une entente de fusion dans le cadre de laquelle Moteurs Taiga inc. et la filiale visée par la fusion ont convenu de fusionner (la « fusion ») en vertu des lois de la province de Québec pour former une nouvelle entité en vue de réaliser une opération admissible (l'« opération admissible ») sans lien de dépendance conformément aux politiques de la Bourse de Toronto (la « TSX »). La fusion a été structurée comme une fusion à trois volets et, par conséquent, la société fusionnée devait devenir une filiale entièrement détenue par CGGZ au moment de la réalisation de la fusion.

Le 21 avril 2021, immédiatement avant la réalisation de l'opération admissible, CGGZ a regroupé ses actions ordinaires à raison d'une action ordinaire de CGGZ après regroupement pour chaque tranche de cinq actions ordinaires de CGGZ existant avant ce regroupement.

Le 21 avril 2021, la fusion a été réalisée et CGGZ a changé sa dénomination pour Corporation Moteurs Taiga. Le 23 avril 2021, les actions ordinaires de Corporation Moteurs Taiga ont commencé à être négociées à la TSX sous le symbole « TAIG » et les actions ordinaires de l'ancienne société CGGZ ont été radiées de la TSX et de la Bourse NEO.

Dans le cadre de la fusion, les transactions suivantes ont eu lieu :

- Le 21 avril 2021, CGGZ Finance Corp. a réalisé un placement privé (le « placement privé ») dans le cadre duquel 33 333 333 actions ordinaires (avant regroupement) ont été émises au prix de 3,00 \$ l'action pour un produit brut total de 99 999 999 \$. Chaque action ordinaire était échangeable contre une action ordinaire de CGGZ à la réalisation de la fusion;
- Les actions privilégiées de Moteurs Taiga inc. ont été converties en actions ordinaires de Moteurs Taiga inc. à raison de une pour une avant l'échange d'actions;
- Le régime d'options sur actions de Moteurs Taiga inc. a été modifié pour que toutes les options sur actions en cours de Moteurs Taiga inc. soient annulées et échangées contre des options sur actions de Corporation Moteurs Taiga assorties des mêmes modalités.
- Les détenteurs de bons de souscription de Moteurs Taiga inc. ont reçu 41,8556 bons de souscription de Corporation Moteurs Taiga en échange de chaque bon de souscription en cours de Moteurs Taiga inc. À la suite de l'échange d'actions, 2 388 205 bons de souscription étaient en cours;
- Les porteurs d'actions ordinaires de Moteurs Taiga inc. ont reçu 41,8556 actions ordinaires de Corporation Moteurs Taiga en échange de chaque action ordinaire en circulation de Moteurs Taiga inc. À la suite de l'échange d'actions, 30 803 284 actions ordinaires de Corporation Moteurs Taiga étaient émises et en circulation, dont les porteurs d'actions ordinaires de l'ancienne société Moteurs Taiga inc. contrôlaient la majorité.

À des fins comptables, il a été établi que CGGZ était l'entreprise acquise et que Moteurs Taiga inc. était l'acquéreur, étant donné que les actionnaires de l'ancienne société Moteurs Taiga inc. contrôlent dorénavant Corporation Moteurs Taiga, selon les indications d'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, qui ont été suivies pour déterminer l'acquéreur sur le plan comptable (voir la note 29). Puisque Moteurs Taiga inc. est considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable, les présents états financiers consolidés sont établis comme étant la suite des états financiers de Moteurs Taiga inc. Par souci de simplicité, les transactions réalisées par Moteurs Taiga inc. sont présentées comme ayant été réalisées par la société dans les présents états financiers consolidés.

## Note 2 – Nature des activités et continuité de l'exploitation

Le groupe axe ses activités sur la production et la livraison de véhicules entièrement électriques tout en poursuivant des activités de recherche et développement, de conception et de commercialisation.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») selon le principe de continuité d'exploitation, qui suppose que les actifs seront réalisés et les passifs, réglés à leur valeur comptable dans le cours normal des activités dans un avenir rapproché.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a subi une perte nette de 59 515 928 \$ (100 141 040 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021). Pour l'exercice clos du 31 décembre 2022, la société avait également des flux de trésorerie négatifs de 46 900 614 \$ liés aux activités d'exploitation (des flux de trésorerie négatifs de 43 120 449 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021). Au 31 décembre 2022, la société affichait un déficit cumulé de 276 002 216 \$ (216 486 288 \$ au 31 décembre 2021). Les passifs courants de la société et le niveau attendu de ses dépenses pour les 12 prochains mois sont plus élevés que ses fonds en caisse de 22 838 362 \$ au 31 décembre 2022. Après la clôture de l'exercice de la société, la société a conclu, le 24 mars 2023, un placement privé de 40,15 millions de dollars sous forme de débetures convertibles (voir note 34). De plus, la société avait déjà négocié le montant disponible sur le prêt d'Investissement Québec (sous réserve que les dépenses soient admissibles et d'autres conditions préalables) de 30 millions de dollars, comme il est indiqué à la note 16. La société envisage également plusieurs options de financement. Toutefois, compte tenu du stade de développement de la société et jusqu'à ce qu'elle puisse générer d'importantes activités rentables, la société entend poursuivre le financement de ses activités au moyen d'une combinaison de capitaux publics et privés et de financement par emprunt ou d'autres sources afin de réaliser son plan d'affaires. Ainsi, au cours des douze prochains mois, la société aura besoin d'un financement additionnel pour réaliser son plan d'affaires et s'acquitter de ses obligations futures après le 31 décembre 2022. La société a réussi à obtenir du financement jusqu'ici, mais sa capacité à obtenir des fonds additionnels dépend de nombreux facteurs au-delà de son contrôle, de sorte que rien ne garantit qu'elle réussira à le faire à l'avenir. Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

La poursuite des activités de la société telle qu'elle est prévue dépend de sa capacité à atteindre la rentabilité et à générer des fonds de ses activités, ainsi que de sa capacité à mobiliser des capitaux propres ou à obtenir le financement nécessaire pour s'acquitter de ses obligations actuelles et futures.

Les présents états financiers consolidés ne contiennent aucun ajustement au classement ni aux montants des actifs et des passifs qui pourrait s'avérer nécessaire si la société se trouvait dans l'incapacité de poursuivre son exploitation. Ces éventuels ajustements pourraient être significatifs.

## Note 3 – Mode de présentation et énoncé de conformité

Les présents états financiers consolidés, y compris l'information comparative, ont été dressés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), applicables à la préparation d'états financiers, et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- i) les accords de paiements fondés sur des actions classés à titre de passifs, qui sont évalués à la juste valeur chaque date de clôture conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- ii) les accords de paiements fondés sur des actions classés à titre de capitaux propres, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- iii) les obligations locatives, qui sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers non versés à la date de début conformément à IFRS 16, *Contrats de location*.

Les principales méthodes comptables, telles qu'elles sont présentées, ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés et leur publication autorisée par le conseil d'administration le 29 mars 2023.

## Note 4 – Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui suivent ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose des fonds détenus auprès d'institutions financières, des dépôts en cours et des dépôts à court terme très liquides dont l'échéance est d'au plus trois mois.

### b) Monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle de la société et de ses filiales est le dollar canadien. Les états financiers de la société ont été dressés en dollars canadiens.

Les transactions effectuées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la société sont comptabilisées aux cours de change en vigueur à la date des transactions. À chaque date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change à la date des transactions initiales. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

### c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont présentées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

L'amortissement est calculé comme suit :

	Mode d'amortissement	Pourcentage ou années
<b>Actif</b>		
Matériel informatique	Méthode de l'amortissement dégressif	40 %
Mobilier de bureau et matériel de R&D	Méthode de l'amortissement dégressif	30 %
Réseau de bornes de recharge	Méthode de l'amortissement dégressif	30 %
Véhicules et véhicules de démonstration	Méthode de l'amortissement dégressif	20 %
Outillage	Unités de production	-
Matériel de fabrication	Mode linéaire	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Mode linéaire	3 à 10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité ou la durée du contrat de location si elle est inférieure. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composantes importantes assorties d'une durée d'utilité différente, chaque composante importante est amortie de manière distincte. Les durées d'utilité estimatives et les modes d'amortissement font l'objet d'un examen à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, l'incidence de toute modification des estimations étant comptabilisée prospectivement.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé au moment de sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la sortie ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé en résultat net.

Les frais de réparation et d'entretien qui n'accroissent pas la capacité de production ou ne prolongent pas la durée d'utilité sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle les frais sont engagés.

Les immobilisations corporelles en cours de construction ne sont pas soumises à l'amortissement tant qu'elles ne sont pas prêtes à être utilisées.

#### d) Stocks

Les stocks comprennent les matières premières, les travaux en cours et les produits finis, et ils sont comptabilisés au coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition, de production ou de transformation, ainsi que les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimatif des stocks diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et nécessaires à la réalisation de la vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks n'existent plus ou lorsqu'il existe des indications claires d'une augmentation de la valeur nette de réalisation en raison d'un changement de la situation économique, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

#### e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont des durées d'utilité déterminées sont évaluées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Frais de développement	Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées. Les frais de développement sont inscrits à l'actif uniquement si la dépense peut être évaluée de manière fiable, si le produit ou le procédé est techniquement et commercialement faisable, si la réalisation des avantages économiques futurs est probable, si la société a l'intention d'achever le développement de l'actif, de le mettre en service ou de le vendre et si elle possède suffisamment de ressources pour le faire. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.
Autres immobilisations incorporelles	Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont des durées d'utilité déterminées sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif uniquement lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en résultat net lorsqu'elles sont engagées. L'amortissement est inscrit à l'état du résultat net et du résultat global selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Actif	Période
Frais de développement	5 ans
Brevets	20 ans

**f) Dépréciation d'actifs non financiers**

La société évalue chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») excède sa valeur recouvrable, l'actif ou l'UGT est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie d'un actif ou d'une UGT et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif ou à l'UGT. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, les transactions récentes sur le marché sont prises en compte. En l'absence de telles transactions, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des prix cotés pour des sociétés ouvertes ou d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

La société fonde son calcul de la dépréciation sur les derniers budgets ou calculs prévisionnels, qui sont établis pour les UGT de la société auxquelles un actif est affecté. Ces budgets et calculs prévisionnels portent généralement sur une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué aux flux de trésorerie futurs projetés après la cinquième année.

Une perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable.

Une évaluation est réalisée chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est alors estimée par la société. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement s'il y a eu un changement dans les hypothèses ayant servi à déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de sorte que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable, ni n'excède la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dotation aux amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée à l'égard de l'actif au cours des exercices antérieurs. Cette reprise de perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global.

**g) Contrats de location**

À la date de passation d'un contrat, la société détermine si ce contrat est ou renferme un contrat de location. La société applique une seule approche pour la comptabilisation et l'évaluation de tous les contrats de location. Elle comptabilise des actifs au titre de droits d'utilisation, qui représentent les droits d'utiliser les actifs sous-jacents, et des obligations locatives, qui représentent ses obligations d'effectuer des paiements de loyers.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté en fonction de tout paiement de loyer versé à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon le mode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Les durées d'utilité estimatives des actifs au titre de droits d'utilisation sont déterminées de la même façon que celles des immobilisations corporelles. De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est réduit périodiquement du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la société. En règle générale, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est par la suite accrue afin de rendre compte de l'accroissement des intérêts et réduite pour tenir compte des paiements de loyers versés. En outre, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée s'il y a une modification, notamment des paiements de loyers, ou un changement dans l'appréciation d'une option d'achat de l'actif sous-jacent.

La société applique l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location à court terme à ses contrats de location à court terme (c.-à-d., ceux dont la durée de location est de 12 mois ou moins à compter de la date de début et qui ne prévoient aucune option d'achat). Elle applique également l'exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur à ses contrats de location de matériel de bureau dont la valeur est considérée comme faible. Les paiements de loyers associés aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur sont passés en charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

#### **h) Provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation actuelle, légale ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable que la société devra régler l'obligation et qu'une estimation fiable de son montant peut être établie.

Le montant comptabilisé à titre de provision correspond à l'estimation la plus appropriée de la contrepartie requise pour régler l'obligation actuelle à la date de clôture, compte tenu des risques et des incertitudes relatifs à l'obligation. Lorsqu'une provision est évaluée à l'aide des flux de trésorerie estimatifs nécessaires au règlement de l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie (si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante).

Lorsqu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires au règlement d'une provision devrait être remboursée par un tiers, la créance est comptabilisée à titre d'actif s'il est virtuellement assuré que le remboursement sera reçu et que le montant de la créance peut être évalué de façon fiable.

#### **i) Paiements fondés sur des actions**

La charge de rémunération liée aux salariés de la société est évaluée à la juste valeur, à la date d'attribution, du paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres sur la période d'acquisition des droits. En ce qui concerne les options sur actions attribuées aux non-salariés, la charge de rémunération est évaluée à la juste valeur des biens ou services reçus, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée; dans ce cas, elles sont évaluées à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. La juste valeur de la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux non-salariés est réévaluée périodiquement tant que la condition de performance n'est pas remplie par l'autre partie, et toute variation est comptabilisée au cours de la période et de la même façon que si la société avait versé une rémunération au comptant au lieu de remettre des options sur actions.

La juste valeur des options est établie au moyen du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes ou du modèle de simulation Monte-Carlo qui tiennent compte des conditions d'acquisition des droits liées aux conditions de marché. Le nombre d'options dont l'acquisition des droits est attendue est revu et ajusté à chaque date de clôture, de sorte que le montant comptabilisé pour les services reçus ou les conditions de performance sont remplies en contrepartie des instruments de capitaux propres attribués soit basé sur le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis.

Les conditions de service et les conditions de performance autres que de marché ne sont pas prises en compte dans la détermination de la juste valeur des droits à la date d'attribution, mais la probabilité que les conditions soient remplies est évaluée dans le cadre de la meilleure estimation par la société du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis. Les conditions de performance du marché sont reflétées dans la juste valeur à la date d'attribution. Toute autre condition rattachée à une attribution, mais sans condition de service connexe, est considérée comme une condition accessoire à l'acquisition des droits. Les conditions accessoires à l'acquisition des droits sont prises en compte dans la juste valeur d'une attribution et entraînent la passation en charges immédiate d'une attribution, sauf s'il existe également des conditions de service et/ou de performance.

Les renoncations prévues sont estimées à la date d'attribution et sont par la suite ajustées si de nouvelles informations indiquent que les renoncations réelles pourraient être différentes de l'estimation initiale. L'incidence de la révision de l'estimation initiale est comptabilisée en résultat net, de sorte que la charge cumulative tienne compte de l'estimation modifiée.

À l'exercice d'options sur actions, la contrepartie reçue à l'exercice de ces instruments de capitaux propres est comptabilisée à titre de capital social et la réserve correspondante au titre des paiements fondés sur des actions est virée du surplus d'apport au capital social.

Lorsque les conditions d'une attribution réglée en instruments de capitaux propres sont modifiées, la charge minimale comptabilisée est la juste valeur à la date d'attribution de l'attribution non modifiée, pourvu que les conditions initiales d'acquisition des droits aient été remplies. Des charges additionnelles, évaluées à la date de modification, sont comptabilisées pour toute modification qui augmente la juste valeur totale de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions, ou qui est avantageuse pour le membre du personnel. Si une attribution est annulée par la société ou par la contrepartie, tout élément résiduel de la juste valeur de l'attribution est immédiatement passé en charges par le biais du résultat net.

#### **j) Subventions gouvernementales**

Les subventions gouvernementales de la société rendent compte de la rémunération reçue de diverses autorités provinciales et nationales liée à la recherche et au développement et en guise de soutien à la COVID-19. Les subventions gouvernementales sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que l'ensemble des conditions rattachées aux subventions seront respectées. Lorsque la subvention est liée à un élément de charge, elle est comptabilisée à titre d'autres produits de façon systématique sur les périodes au cours desquelles les coûts connexes, qu'elle doit compenser, sont passés en charges. Lorsque la subvention se rapporte à un actif, elle est déduite de l'actif et amortie sur la durée d'utilité attendue du même actif. Les prêts publics sont analysés afin de déterminer s'ils sont admissibles à titre de subventions ou s'ils doivent être traités à titre de passifs financiers.

#### **k) Imposition**

La charge d'impôt sur le résultat de la société comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

La charge d'impôt exigible est l'impôt à payer prévu à l'égard du résultat imposable pour l'exercice, calculé à l'aide des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de l'exercice, ainsi que tout ajustement à l'impôt à payer découlant de modifications à l'égard d'exercices antérieurs. L'impôt différé est comptabilisé au moyen de la méthode du report variable en tenant compte des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires découlant de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs qui ne touchent ni la perte comptable, ni la perte fiscale, ainsi que des différences qui se rapportent à des participations dans une filiale, dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. L'impôt différé est établi selon le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et passifs, d'après les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un résultat imposable, auquel ces différences temporaires déductibles et le report prospectif de crédits d'impôt et de pertes fiscales non utilisés pourront être imputés, sera disponible. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est examinée chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que le résultat imposable sera suffisant pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif d'impôt différé à être utilisé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que le résultat imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

La société compense les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé si et seulement si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible et les passifs d'impôt exigible et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale relativement à la même entité imposable ou à des entités imposables différentes qui ont l'intention soit de réaliser les actifs d'impôt exigible et de régler les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, dans chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des passifs ou actifs d'impôt différé d'un montant important soient réglés ou recouverts.

### **l) Résultat (perte) par action**

Le résultat (la perte) de base par action est établi en divisant le résultat net ou la perte nette attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat (la perte) dilué par action est établi en divisant le résultat net ou la perte nette attribuable aux porteurs d'instruments de capitaux propres de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après ajustement pour tenir compte des actions ordinaires potentielles dilutives. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation est augmenté par le total des actions ordinaires supplémentaires qui auraient été émises par la société dans l'éventualité où la totalité des options sur actions et des bons de souscription dont le prix d'exercice est en deçà du cours moyen pour la période avaient été exercés.

### **m) Instruments financiers**

#### *Actifs financiers*

La société a recours à une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué et classé au coût amorti ou à la juste valeur. Le classement et l'évaluation des actifs financiers sont fondés sur les modèles économiques employés par la société pour la gestion de ses actifs financiers et selon que les flux de trésorerie contractuels correspondent ou non uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur et sont par la suite évalués i) au coût amorti, ii) à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou iii) à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

Les actifs financiers détenus par la société sont tous classés comme étant évalués au coût amorti.

Les actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti sont évalués ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et soumis à un test de dépréciation. Le produit d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat net. Tout profit ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat net.

#### *Passifs financiers*

En général, les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVRN. Un passif financier est classé à la JVRN s'il répond à la définition d'un passif financier détenu à des fins de transaction ou s'il a été désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la JVRN sont évalués à la juste valeur, et les profits et pertes nets, y compris la charge d'intérêts, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net. Les autres passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers peuvent également comprendre des instruments financiers dérivés que la société a conclus et qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture aux termes d'IFRS 9, *Instruments financiers*. Les dérivés incorporés, s'ils sont comptabilisés de manière distincte, sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, et tout profit et perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

#### *Décomptabilisation des passifs financiers*

Un passif financier est décomptabilisé si l'obligation connexe est acquittée ou annulée ou si elle a expiré. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre avec le même prêteur, mais selon des modalités substantiellement différentes, ou lorsque les modalités d'un passif existant sont modifiées de manière substantielle, cet échange ou cette modification doit être traité comme la décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif à sa juste valeur établie d'après les nouvelles modalités. À la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable du passif éteint et la contrepartie payée est comptabilisée dans l'état du résultat net et du résultat global.

#### *Instruments financiers composés*

Les instruments financiers composés émis par la société comprennent les billets convertibles. À moins que l'entité choisisse de désigner l'intégralité de l'instrument à la JVRN, les instruments financiers composés sont scindés en une composante passif et en une composante capitaux propres selon les modalités du contrat. À l'émission de l'instrument, la juste valeur de la composante passif est déterminée au moyen d'un taux du marché pour un instrument non convertible équivalent. Le produit est affecté en premier lieu à la composante passif, puis le solde du produit est affecté à l'option de conversion qui est comptabilisée et incluse dans les capitaux propres. La composante passif (déduction faite des coûts de transaction) est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'elle soit éteinte au moment de la conversion ou du remboursement. La valeur comptable de l'option de conversion n'est pas réévaluée au cours des exercices ultérieurs.

Les coûts de transaction sont répartis entre la composante passif et la composante capitaux propres en fonction de la répartition du produit entre ces deux composantes au moment où les instruments sont comptabilisés initialement. Les coûts de transaction liés à l'émission d'un instrument financier composé désigné à la JVRN sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

La société a choisi de désigner les billets convertibles à la JVRN. Ainsi, ils sont réévalués chaque période de présentation de l'information financière jusqu'à leur échéance.

#### **n) Unités d'actions différées**

Le coût des unités d'actions différées (« UAD ») est initialement évalué à la juste valeur selon le cours de clôture des actions ordinaires de la société le jour où les UAD sont attribuées. Le coût des UAD est inscrit en tant que passif lié aux régimes de rémunération fondée sur des actions aux états consolidés de la situation financière ainsi qu'en tant que charges générales et administratives aux états consolidés du résultat net. Les UAD peuvent être réglées par l'émission d'actions ordinaires de la société ou au comptant, au gré de la société. Le passif est remesuré à la juste valeur basée sur la valeur des actions ordinaires au marché à chaque date de clôture, et ce jusqu'à la date de règlement inclusivement. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

#### **o) Comptabilisation des produits**

Les produits des activités ordinaires de la société sont tirés de la vente de véhicules de sports motorisés entièrement électriques, notamment des motomarines et des motoneiges électriques. La société a recours à un modèle de ventes directes aux consommateurs, qui s'appuie sur sa plateforme de commerce électronique. La société tire également des produits des activités ordinaires de la vente en ligne de ses vêtements de marque.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de véhicules de sports motorisés entièrement électriques sont comptabilisés au moment où le contrôle du véhicule est transféré au client, généralement à la livraison et à la prise en charge du véhicule par le client à l'un des points de collecte désignés. Toutes les ventes de véhicules sont payées d'avance, avant la livraison, et la société n'offre aucune autre modalité de paiement pour la vente de ses véhicules. Par conséquent, les ventes de véhicules ne comportent aucune composante financement. Les paiements perçus d'avance au titre des véhicules qui n'ont pas encore été livrés sont comptabilisés à titre de produits différés.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de vêtements de marque sont comptabilisés au moment où le contrôle est transféré au client, généralement au moment où celui-ci prend possession des vêtements. Toutes les ventes de vêtements sont payées d'avance et la société n'offre aucune autre modalité de paiement pour la vente de vêtements. Les paiements perçus au titre des vêtements qui n'ont pas encore été livrés sont comptabilisés à titre de produits différés.

### **Modifications de méthodes comptables à venir**

Les normes décrites ci-après ne sont pas en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et n'ont pas été appliquées au moment de l'établissement des états financiers.

#### *Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers*

Le 14 juillet 2020, l'IASB a publié des modifications de portée limitée d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de préciser la méthode de classement de la dette et des autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications (qui ne touchent que la présentation des passifs à l'état de la situation financière) précisent que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fondé sur les droits qui existent à la date de clôture permettant de différer le règlement pour au moins 12 mois et elles indiquent explicitement que seulement les droits qui existent à la date de clôture doivent influencer sur le classement d'un passif; elles précisent que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit d'une entité de différer le règlement d'un passif; et elles décrivent clairement que le règlement désigne le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et doivent être appliquées rétrospectivement. L'application anticipée est permise. La société a déterminé que l'application de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés à la date d'adoption.

#### *Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, Porter des jugements sur l'importance relative*

Le 11 février 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative*, afin de fournir des indications pour déterminer sur quelles méthodes comptables une entité doit fournir des informations. Les modifications obligent les entités à fournir des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que leurs principales méthodes comptables. Les modifications précisent que les informations sur les méthodes comptables sont significatives si les utilisateurs des états financiers de l'entité en ont besoin pour comprendre les autres informations significatives contenues dans ces derniers.

Pour déterminer le caractère significatif des informations sur les méthodes comptables, les entités doivent prendre en considération la taille de la transaction, les autres événements ou conditions auxquels elle se rapporte et sa nature, même si les montants en question ne sont pas significatifs. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et doivent être appliquées prospectivement. L'application anticipée est permise. La société a déterminé que l'application de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés à la date d'adoption.

#### *Modifications d'IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*

Le 11 février 2021, l'IASB a publié des modifications d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, qui précisent comment faire la distinction entre les changements de méthodes comptables, qui doivent être appliqués de façon rétrospective, et les changements d'estimations comptables, qui sont comptabilisés de façon prospective. Les modifications visent à clarifier la définition des estimations comptables comme étant des « montants des états financiers qui comportent une incertitude d'évaluation ». Selon les modifications, un changement de données d'entrée ou un changement de technique d'évaluation pour établir une estimation comptable constituent des changements d'estimations comptables s'ils ne résultent pas de la correction d'erreurs d'une période précédente. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et s'appliqueront aux changements de méthodes comptables et d'estimations comptables qui se produisent à compter de cette date. La société a déterminé que l'application de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés à la date d'adoption.

#### *Modifications d'IAS 12, Impôt sur le résultat*

Le 6 mai 2021, l'IASB a publié *Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction* (modifications d'IAS 12). Les modifications portent sur la comptabilisation de l'impôt différé par une entité qui comptabilise à la fois un actif et un passif au titre d'une transaction (par exemple en ce qui concerne un contrat de location ou des obligations de démantèlement). Elles visent à restreindre l'exception prévue aux paragraphes 15 et 24 de l'IAS 12 en ce qui a trait à la comptabilisation initiale, de sorte qu'elle ne s'applique pas aux transactions qui génèrent des différences temporaires imposables et des différences temporaires déductibles, dans la mesure où les montants comptabilisés au titre des différences temporaires imposables et déductibles sont identiques. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'application anticipée est permise. La société a déterminé que l'application de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés à la date d'adoption.

#### *Modifications de l'IFRS 16, Contrats de location*

Le 22 septembre 2022, l'IASB a publié une modification de l'IFRS 16, *Contrats de location*, afin de préciser la méthode que doit employer un vendeur-preneur pour l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences de l'IFRS 15 et qui peuvent donc être comptabilisées comme une vente. La modification exige qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de sorte qu'il ne comptabilise aucun profit ni aucune perte à l'égard du droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et doivent être appliquées rétrospectivement. L'application anticipée est permise. La société a déterminé que l'application de ces modifications n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés à la date d'adoption.

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers consolidés, l'IASB avait publié plusieurs autres normes et modifications nouvelles, mais non encore entrées en vigueur, de normes et d'interprétations existantes. Aucune de ces normes ou de ces modifications de normes existantes n'a été appliquée de façon anticipée par la société.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées pour le premier exercice ouvert à compter de la date d'entrée en vigueur de la prise de position. Les normes, modifications et interprétations nouvelles qui n'ont pas été adoptées au cours de l'exercice considéré n'ont pas été présentées, car elles ne devraient pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la société.

## Note 5 – Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables de la société, la direction doit exercer son jugement, faire des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges pour les périodes considérées. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés appropriés selon les circonstances. Les résultats obtenus forment la base sur laquelle s'appuie l'évaluation des actifs et des passifs dont la valeur n'est pas observable facilement à partir d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont modifiées, si les modifications portent uniquement sur cette période, ou dans la période de la modification et les périodes ultérieures si la modification touche tant la période considérée que les périodes futures.

### Jugements

Un jugement est porté lorsque la direction doit faire un choix ou une évaluation. Les jugements critiques suivants, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations, ont été posés par la direction lors de l'application des méthodes comptables de la société et ont une incidence importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

### Continuité de l'exploitation

L'évaluation de la capacité de la société à poursuivre son exploitation dépend de sa capacité à obtenir du financement par emprunt et par capitaux propres et à atteindre le seuil de rentabilité. Certains jugements ont été posés afin de déterminer si la société était en mesure d'obtenir du financement par emprunt et par capitaux propres et d'atteindre le seuil de rentabilité, et quand elle serait en mesure de le faire, le cas échéant.

### Durée des contrats de location

La société recourt au jugement pour déterminer la durée de certains contrats de location qui comportent des options de renouvellement. L'appréciation visant à déterminer si la société a la certitude raisonnable d'exercer de telles options influe sur la durée du contrat de location, ce qui a une incidence importante sur le montant des obligations locatives et des actifs au titre de droits d'utilisation qu'elle comptabilise.

### Frais de développement

Les frais liés aux activités de recherche sont comptabilisés en résultat net lorsqu'ils sont engagés, tandis que les frais liés aux activités de développement sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles lorsque les critères d'inscription à l'actif sont respectés. La société recourt au jugement pour évaluer la répartition des activités entre la recherche et le développement et pour déterminer si les critères d'inscription à l'actif sont respectés. Les changements dans la répartition des activités entre la recherche et le développement et la détermination à savoir si les frais de développement respectent les critères d'inscription à l'actif auraient une incidence sur le traitement comptable de ces frais et sur le montant des frais de développement inscrits à l'actif et, par conséquent, sur les charges comptabilisées en résultat net.

### Estimations

Les estimations comptables critiques s'entendent de celles qui exigent que la direction formule des hypothèses sur des questions très incertaines au moment de faire l'estimation ou de formuler l'hypothèse. Il s'agit aussi des estimations susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats financiers de la société si une estimation ou une hypothèse différente était utilisée. Voici les principaux éléments d'incertitude liés aux estimations :

### **Valeur nette de réalisation des stocks**

La détermination de la valeur nette de réalisation des stocks repose sur une combinaison d'âge des stocks, de besoins de production, de caractéristiques actuelles et futures des produits, de coûts de production prévus à engager et le prix de vente estimatif des stocks diminué de tous les coûts estimés pour l'achèvement et nécessaires à la réalisation de la vente.

### **Durées d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles**

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles dépend des estimations des durées d'utilité et des valeurs résiduelles, lesquelles sont fondées sur des hypothèses. Les estimations de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont basées sur les données et les informations provenant de diverses sources, comme les pratiques sectorielles et l'expérience passée. Même si la direction juge raisonnable l'estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles de la société, des changements pourraient y être apportés, ce qui aurait possiblement une incidence sur la durée d'utilité et la valeur de récupération attendues des immobilisations corporelles et incorporelles.

### **Paiements fondés sur des actions**

Pour estimer la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions, il est nécessaire de déterminer le modèle d'évaluation le plus approprié, qui dépend des conditions de l'attribution. Cette estimation exige également de déterminer les données d'entrée les plus appropriées du modèle d'évaluation, y compris la durée attendue des options sur actions ou des droits à l'appréciation d'actions, la volatilité et le rendement en dividende, et elle requiert la formulation d'hypothèses relatives à ces données d'entrée. Pour l'évaluation de la juste valeur des transactions réglées en instruments de capitaux propres avec des membres du personnel à la date d'attribution, la société utilise un modèle d'évaluation des options de Black et Scholes pour les options d'achat d'actions non liées à la performance et un modèle de simulation de Monte Carlo pour les options d'achat d'actions liées à la performance. Les hypothèses et les modèles utilisés pour estimer la juste valeur des transactions dont le paiement est fondé sur des actions sont présentés à la note 20.

### **Contrats de location – taux d'emprunt marginal**

La société n'étant pas en mesure de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite de certains de ses contrats de location, elle utilise le taux d'emprunt marginal pour évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal est le taux d'intérêt que la société devrait payer pour emprunter sur une durée et avec une garantie similaires les fonds nécessaires pour se procurer un actif de valeur similaire à celle de l'actif au titre du droit d'utilisation dans un environnement économique similaire. Le taux d'emprunt marginal reflète donc ce que la société « aurait à payer », ce qui nécessite une estimation lorsqu'aucun taux observable n'est disponible ou lorsque les taux doivent être ajustés pour rendre compte des modalités du contrat de location. La société estime le taux d'emprunt marginal en recourant à des données d'entrée observables (telles que les taux d'intérêt du marché) lorsqu'elles sont disponibles, et elle doit faire certaines estimations qui lui sont propres (telles que les écarts de taux d'intérêt pour le risque de crédit et les autres risques). Information sectorielle

## **Note 6 – Information sectorielle**

La société exerce ses activités dans un seul secteur opérationnel. Aux fins de la présentation de l'information sectorielle, le chef de la direction de la société est le principal décideur opérationnel. La détermination du secteur opérationnel de la société est fondée sur sa structure organisationnelle et sur la façon dont l'information est communiquée au chef de la direction sur une base régulière. Tous les actifs importants de la société sont situés au Canada.

## Note 7 – Créances

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Crédits de RS&DE à recevoir	1 528 143 \$	744 888 \$
Taxes de vente à recevoir	3 183 831	2 983 010
Autres créances	941 676	327 836
<b>Total des créances</b>	<b>5 653 650 \$</b>	<b>4 055 734 \$</b>

Les crédits de RS&DE à recevoir comprennent les crédits d'impôt sur les investissements en recherche et développement à recevoir liés à des dépenses en recherche et développement admissibles en vertu des lois fiscales applicables. Les montants comptabilisés comme crédits d'impôt à recevoir sont assujettis à une vérification fiscale par le gouvernement et les montants finaux reçus peuvent différer des montants comptabilisés. Il n'existe pas de conditions non remplies ni d'éventualités rattachées à l'aide gouvernementale reçue.

## Note 8 – Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Matières premières	17 520 933 \$	19 609 378 \$
Travaux en cours	2 280 848	170 266
Produits finis	953 760	262 487
<b>Total des stocks</b>	<b>20 755 541 \$</b>	<b>20 042 131 \$</b>

Le coût des stocks passé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 totalisait 19 630 202 \$ (néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) et a été comptabilisé dans le coût des ventes dans les états consolidés du résultat net. Le coût des stocks passé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprend une dépréciation de 7 640 994 \$ (néant au 31 décembre 2021) pour ramener le coût à leur valeur nette de réalisation.

La société a comptabilisé un montant supplémentaire de 778 569 \$ au titre des matériaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (752 860 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021) en raison de la désuétude. La provision a été incluse dans le coût des ventes en 2022 et dans les frais de recherche et de développement (déduction faite des crédits d'impôt) à l'état consolidé du résultat net et du résultat global en 2021.

## Note 9 – Charges payées d'avance et dépôts

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dépôts de sécurité et autres dépôts	7 849	7 849
Assurance payée d'avance	1 162 004	1 318 116
Stocks et fournitures payés d'avance	2 019 981	3 746 573
Dépôt aux fournisseurs pour des immobilisations corporelles	2 299 414	–
Frais de financement différés	300 000	150 000
Autres charges payées d'avance	737 371	703 318
<b>Total des charges payées d'avance et dépôts</b>	<b>6 526 619</b>	<b>5 925 856</b>
Partie courante des charges payées d'avance et dépôts	4 019 562	5 918 008
Partie non courante des charges payées d'avance et dépôts	2 507 057	7 848

## Note 10 – Immobilisations corporelles

	Projets en cours	Mobilier de bureau, matériel de R et D et réseau de bornes de recharge	Matériel de fabrication	Outillage	Véhicules et véhicules de démonstration	Matériel informatique	Améliorations locatives	Total
<b>Coût</b>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>– \$</b>	<b>9 702 \$</b>	<b>360 393 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>83 363 \$</b>	<b>67 414 \$</b>	<b>16 284 \$</b>	<b>537 156 \$</b>
Entrées	2 969 440	994 037	1 607 597	1 887 999	187 007	534 308	639 621	8 820 009
Sorties	–	–	(7 900)	–	–	–	–	(7 900)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>2 969 440 \$</b>	<b>1 003 739 \$</b>	<b>1 960 090 \$</b>	<b>1 887 999 \$</b>	<b>270 370 \$</b>	<b>601 722 \$</b>	<b>655 905 \$</b>	<b>9 349 265 \$</b>
Entrées	304 777	884 467	1 826 290	7 498 385	1 031 954	24 504	491 186	12 061 563
Transferts	(185 285)	185 285	–	–	–	–	–	–
Produit lié à la subvention publique	–	(191 612)	(590 402)	(844 869)	–	–	(156 955)	(1 783 838)
Sorties	(1 500 000)	–	(42 514)	–	(71 180)	–	–	(1 613 694)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 588 932 \$</b>	<b>1 881 879 \$</b>	<b>3 153 464 \$</b>	<b>8 541 515 \$</b>	<b>1 231 144 \$</b>	<b>626 226 \$</b>	<b>990 136 \$</b>	<b>18 013 296 \$</b>
<b>Cumul des amortissements et pertes de valeur</b>								
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>– \$</b>	<b>94 \$</b>	<b>65 351 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>30 851 \$</b>	<b>17 917 \$</b>	<b>222 \$</b>	<b>114 435 \$</b>
Amortissement	–	71 994	92 858	–	30 975	84 190	51 081	331 098
Sorties	–	–	(5 758)	–	–	–	–	(5 758)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>– \$</b>	<b>72 088 \$</b>	<b>152 451 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>61 826 \$</b>	<b>102 107 \$</b>	<b>51 303 \$</b>	<b>439 775 \$</b>
Amortissement	–	416 144	384 131	656 508	48 331	199 980	118 209	1 823 303
Dépréciation	–	–	–	1 039 821	–	–	–	1 039 821
Sorties	–	–	(1 181)	–	(8 067)	–	–	(9 248)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>– \$</b>	<b>488 232 \$</b>	<b>535 401 \$</b>	<b>1 696 329 \$</b>	<b>102 090 \$</b>	<b>302 087 \$</b>	<b>169 512 \$</b>	<b>3 293 651 \$</b>
<b>Valeurs comptables :</b>								
Au 31 décembre 2020	– \$	9 608 \$	295 042 \$	– \$	52 512 \$	49 497 \$	16 062 \$	422 721 \$
Au 31 décembre 2021	2 969 440 \$	931 651 \$	1 807 639 \$	1 887 999 \$	208 544 \$	499 615 \$	604 602 \$	8 909 490 \$
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 588 932 \$</b>	<b>1 393 647 \$</b>	<b>2 618 063 \$</b>	<b>6 845 186 \$</b>	<b>1 129 054 \$</b>	<b>324 139 \$</b>	<b>820 624 \$</b>	<b>14 719 645 \$</b>

Les projets en cours sont liés à la construction de l'usine de fabrication à Shawinigan. Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, le réseau de bornes de recharge a été achevé et des coûts de 185 285 \$ associés à ce projet ont été virés des projets en cours au mobilier de bureau, matériel de R et D et réseau de bornes de recharge. Au 31 décembre 2022, le solde dans les projets en cours correspond à la construction prévue de l'usine de fabrication à Shawinigan.

La société a déprécié de l'outillage évalué à 1 039 821 \$, car la direction juge que cet outillage ne pourra plus servir au développement ni à la production de futurs modèles de véhicules de sports motorisés.

## Note 11 – Immobilisations incorporelles

Les frais de développement hors trésorerie inscrits à l'actif au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprennent, entre autres, les coûts des pièces, la rémunération des employés et le coût des services professionnels. En outre, les coûts suivants ont été inscrits à l'actif :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Paiements fondés sur des actions	322 498 \$	453 880 \$
Amortissement des frais de développement	98 178	–
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	256 348	287 399
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	196 861	369 605
<b>Total</b>	<b>873 885 \$</b>	<b>1 110 884 \$</b>

	Frais de développement de prototypes	Brevets	Total
<b>Coût</b>			
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>– \$</b>	<b>63 287 \$</b>	<b>63 287 \$</b>
Entrées, déduction faite des crédits d'impôt	7 527 019	405 509	7 932 528
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>7 527 019 \$</b>	<b>468 796 \$</b>	<b>7 995 815 \$</b>
Entrées, déduction faite des crédits d'impôt	7 026 440	618 141	7 644 581
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>14 553 459 \$</b>	<b>1 086 937 \$</b>	<b>15 640 396 \$</b>

<b>Cumul des amortissements</b>			
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>– \$</b>	<b>1 083 \$</b>	<b>1 083 \$</b>
Amortissement	–	11 301	11 301
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>– \$</b>	<b>12 384 \$</b>	<b>12 384 \$</b>
Amortissement	1 864 655	17 015	1 881 670
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1 864 655 \$</b>	<b>29 399 \$</b>	<b>1 894 054 \$</b>

<b>Valeurs comptables :</b>			
Au 31 décembre 2021	7 527 019 \$	456 412 \$	7 983 431 \$
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>12 688 804 \$</b>	<b>1 057 538 \$</b>	<b>13 746 342 \$</b>

## Note 12 – Actifs au titre de droits d'utilisation

	Bâtiment	Matériel	Total
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>2 558 627 \$</b>	<b>91 676 \$</b>	<b>2 650 303 \$</b>
Entrées	9 543 802	44 519	9 588 321
Réévaluation	–	(16 114)	(16 114)
Amortissement	(871 546)	(92 770)	(964 316)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>11 230 883 \$</b>	<b>27 311 \$</b>	<b>11 258 194 \$</b>
Amortissement	(1 161 376)	(22 260)	(1 183 636)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>10 069 507 \$</b>	<b>5 051 \$</b>	<b>10 074 558 \$</b>

## Note 13 – Dettes fournisseurs et charges à payer

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Dettes fournisseurs	4 901 255 \$	4 956 327 \$
Salaires à payer	1 620 065	1 287 760
Charges à payer	5 123 867	2 235 807
Autres créditeurs	9 282	55 871
<b>Total des dettes fournisseurs et charges à payer</b>	<b>11 654 469 \$</b>	<b>8 535 765 \$</b>

## Note 14 – Dépôts de clients

Les dépôts de clients comprennent les paiements anticipés pour les livraisons futures de motomarines et de motoneiges électriques. Ces dépôts sont remboursables en totalité à la demande du client.

## Note 15 – Obligations locatives

Les obligations locatives de la société ont trait aux bâtiments pour ses bureaux et ses entrepôts de fabrication, ainsi qu'à du matériel destiné à la fabrication industrielle. Les contrats de location visant les bureaux sont conclus pour une période allant de 4 à 10 ans, et les contrats de location visant le matériel, pour une période allant de 3 mois à 1 an. Les contrats de location visant le matériel comportent une option d'achat des actifs à la fin de la durée du contrat.

Le tableau qui suit présente un résumé de l'évolution des obligations locatives de la société pour chaque période de présentation de l'information financière.

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Solde à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>11 368 279 \$</b>	<b>2 654 652 \$</b>
Entrées	–	9 072 512
Réévaluation	–	(50 209)
Paiements au titre des obligations locatives	(1 636 217)	(985 252)
Charge d'intérêts sur les obligations locatives	871 942	683 564
Change	–	(6 988)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>10 604 004 \$</b>	<b>11 368 279 \$</b>

Le tableau qui suit présente un résumé des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives.

Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Moins de un an	1 657 862 \$	1 635 158 \$
De un an à cinq ans	6 965 067	6 858 340
Plus de cinq ans	5 907 127	7 671 716
<b>Total des obligations locatives non actualisées</b>	<b>14 530 056 \$</b>	<b>16 165 214 \$</b>
<b>Obligations locatives</b>		
Courantes	851 057 \$	764 275 \$
Non courantes	9 752 947 \$	10 604 004 \$
<b>Total des obligations locatives</b>	<b>10 604 004 \$</b>	<b>11 368 279 \$</b>

Au 31 décembre 2022, une obligation locative de 4 480 513 \$ (4 480 513 \$ au 31 décembre 2021) liée à l'exercice d'une option de renouvellement que la société a la certitude raisonnable d'exercer a été comptabilisée dans les obligations locatives, représentant des flux de trésorerie non actualisés de 8 258 679 \$ (8 258 679 \$ au 31 décembre 2021). Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué aux obligations locatives comptabilisées à l'état de la situation financière est de 8 %.

Le tableau qui suit présente les montants comptabilisés à l'état du résultat net et du résultat global.

Exercices clos les	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Intérêts sur les obligations locatives comptabilisés dans les charges financières	600 597 \$	683 564 \$

## Note 16 – Prêts et emprunts

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Prêt à terme garanti consenti par un gouvernement provincial, remboursable en versements mensuels de 6 667 \$ entre mai 2021 et mai 2026, portant intérêt à un taux variable correspondant au taux préférentiel majoré de 0,25 %, intérêts composés payables mensuellement entre mai 2018 et avril 2026 i)	261 445 \$	320 571 \$
Prêt à terme non garanti consenti par le gouvernement fédéral, capital exigible le 31 décembre 2025, portant intérêt à un taux fixe de 5 %, intérêts payables mensuellement entre janvier 2023 et décembre 2025, si le solde est impayé avant le 31 décembre 2023. Une portion du prêt peut faire l'objet d'une renonciation si un remboursement anticipé est effectué d'ici janvier 2024 i)	47 225	43 606
Prêt à terme garanti consenti par l'Agence de développement économique du Canada, remboursable en 84 versements mensuels égaux et consécutifs, le premier versement étant exigible 36 mois après la date d'achèvement du projet, soit au plus tard le 21 mars 2024. Les intérêts s'accumulent mensuellement à un taux fixe de 10 % i) ii)	1 952 901	–
Autres	9 144	16 708
<b>Total des prêts et emprunts</b>	<b>2 270 715 \$</b>	<b>380 885 \$</b>
<b>Moins la partie courante des prêts et emprunts</b>	<b>80 325 \$</b>	<b>70 053 \$</b>
<b>Partie non courante des prêts et emprunts</b>	<b>2 190 390 \$</b>	<b>310 832 \$</b>

- i) Les avantages reçus par la société au titre de ces prêts, qui portent intérêt à des taux inférieurs aux taux du marché, ont été comptabilisés conformément aux dispositions d'IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, et comptabilisés à titre d'autres produits à l'état du résultat net et du résultat global ou compensés par les actifs auxquels les prestations se rapportent, se reporter à la note 10 pour obtenir de plus amples renseignements. Les taux d'intérêt du marché de 8 à 10 % ont été déterminés en examinant des prêts comparables assortis de modalités similaires, ajustés en fonction de la cote de risque de crédit de la société.
- ii) Le 28 décembre 2022, la société a reçu un prêt de 4 000 000 \$ de l'Agence de développement économique du Canada pour couvrir l'acquisition et l'installation de matériel de recherche, de développement et de production, y compris du matériel spécialisé pour les chaînes d'assemblage de batteries, de motoneiges et de motomarines. La différence de la valeur totale et de la valeur actualisée de 1 952 901 \$ a été traitée comme une subvention publique et appliquée aux frais connexes pour lesquels le prêt était destiné, principalement les immobilisations corporelles.

Les versements exigibles sur les prêts et emprunts, y compris les intérêts, pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

Échéance	
Moins de 1 an	80 325 \$
De 1 an à 5 ans	749 358
Plus de 5 ans	1 441 032
<b>Total</b>	<b>2 270 715 \$</b>

Le 18 mars 2022, la société a conclu une convention de prêt d'un montant de 30 millions de dollars (sous réserve que les dépenses soient admissibles et d'autres conditions préalables) avec une entité publique. Le prêt est destiné à financer le matériel et l'accélération de la production. Les prélèvements sur la facilité de prêt seront effectués selon les étapes importantes à mesure que le projet progresse, ils porteront intérêt à un taux de 2,53 % et seront exigibles 10 ans après la date du premier versement. Le prêt sera garanti par une hypothèque sur l'universalité des biens meubles et immeubles. Des frais de financement différés de 300 000 \$ engagés dans le cadre de la conclusion de la convention de prêt seront portés en déduction de la facilité de crédit lorsque le prêt sera déboursé.

## Note 17 – Passif au titre des actions privilégiées

	Nombre d'actions	Montant
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>9 956 584</b>	<b>117 605 285 \$</b>
Accroissement des intérêts	–	23 159 732
Conversion en actions ordinaires	(9 956 584)	(140 765 017)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>–</b>	<b>– \$</b>

## Note 18 – Passif au titre des bons de souscription

	Montant
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>5 629 276 \$</b>
Variation de la juste valeur	1 249 932
Échange de bons de souscription contre des instruments classés à titre de capitaux propres (note 1)	(6 879 208)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>– \$</b>

Les soldes des bons de souscription compris dans le surplus d'apport au 31 décembre 2021 s'établissent comme suit :

	Nombre de bons de souscription	Montant
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>62 783</b>	<b>75 300 \$</b>
Échange de bons de souscription contre des actions ordinaires, reclassés dans le surplus d'apport (note 1)	531 038	6 879 208
Incidence de l'acquisition inversée (note 29)	1 794 384	12 740 127
Exercice de bons de souscription i)	(414 522)	(4 765 405)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>1 973 683</b>	<b>14 929 230 \$</b>

i) 414 522 bons de souscription ont été exercés à des prix allant de 0,12 \$ à 1,93 \$ pour une valeur totale de 614 859 \$, ce qui a donné lieu à l'émission de 414 522 actions ordinaires par la société. Par suite de l'exercice des bons de souscription, un montant de 4 765 405 \$ a été reclassé du surplus d'apport au capital social.

Se reporter à la note 20 pour de plus amples renseignements sur les bon de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## Note 19 – Capital social

### Actions ordinaires

Autorisé : nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote, sans valeur nominale

	Nombre d'actions	Montant
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>8 744 599</b>	<b>77 246 \$</b>
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options sur actions	392 135	929 106
Conversion d'actions privilégiées	9 956 584	140 765 017
Placement privé (note 1)	6 666 667	99 999 999
Frais d'émission d'actions, déduction faite de l'impôt de néant	–	(5 832 820)
Incidence de l'acquisition inversée (note 29)	5 322 968	79 844 526
Exercice de bons de souscription	414 522	5 380 264
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>31 497 475</b>	<b>321 163 338 \$</b>
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options sur actions (note 20)	148 907	237 509
Exercice de bons de souscription (note 20)	179 330	2 536 656
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>31 825 712</b>	<b>323 937 503 \$</b>

## Note 20 – Paiements fondés sur des actions

### Bons de souscription

L'évolution de la réserve pour bons de souscription classée dans le surplus d'apport à l'état de la situation financière se détaille comme suit :

	Nombre de bons de souscription	Montant
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>62 783</b>	<b>75 300 \$</b>
Échange de bons de souscription contre des actions ordinaires, reclassés dans le surplus d'apport	531 038	6 879 208
Incidence de l'acquisition inversée	1 794 384	12 740 127
Exercice de bons de souscription	(414 522)	(4 765 405)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>1 973 684</b>	<b>14 929 230</b>
Exercice de bons de souscription (note 19)	179 330	(2 189 516)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>1 794 354</b>	<b>12 739 714 \$</b>

Au total, 179 330 bons de souscription ont été exercés pour un prix d'exercice moyen de 1,94 \$, soit un produit total de 347 140 \$ et un reclassement de 2 189 516 \$ du surplus d'apport au capital social.

Les bons de souscription en cours dont le prix d'exercice est de 17,25 \$ viennent à échéance le 21 avril 2026. La durée contractuelle moyenne pondérée à courir des bons de souscription en cours au 31 décembre 2022 est de 3,25 ans.

### Options sur actions incitatives

Par le passé, Moteurs Taiga inc. a octroyé des attributions fondées sur des instruments de capitaux propres par l'émission d'options aux termes du régime d'options sur actions destiné aux salariés de la société en vigueur à compter du 16 octobre 2015, dans sa version modifiée de temps à autre (l'« ancien régime d'options »). Dans le cadre de la fusion, l'ancien régime d'options a été modifié pour, entre autres, se conformer aux exigences de la TSX, rendre les options en cours exerçables contre des actions ordinaires de Corporation Moteurs Taiga et interdire toute nouvelle attribution aux termes de l'ancien régime d'options.

Le 21 avril 2021, la société a établi un régime incitatif général prévoyant l'octroi d'attributions aux administrateurs, aux dirigeants, aux salariés et aux consultants admissibles. La société peut octroyer de telles attributions pendant une période de trois ans à compter de l'établissement du régime incitatif général, après quoi elle doit obtenir l'approbation du conseil d'administration et des actionnaires tous les trois ans. Avec ce régime incitatif général, la société cherche à retenir son personnel et ses prestataires de services et à les inciter à redoubler d'efforts afin d'obtenir de bons résultats. Le conseil d'administration octroie des attributions de temps à autre en fonction de son évaluation de l'opportunité de le faire à la lumière des objectifs stratégiques à long terme de la société, de son stade de développement actuel, de la nécessité de retenir ou d'attirer un personnel clé particulier, du nombre d'attributions déjà en cours et des conditions générales du marché.

Le 18 août 2021, la société a modifié et mis à jour le régime incitatif général. Aucun changement significatif n'a découlé de ces modifications.

Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes de l'ancien régime d'options ne peut dépasser 1 305 790. À moins d'une décision contraire du conseil d'administration, la durée de l'option ne peut dépasser dix ans et les droits sous-jacents s'acquièrent graduellement sur une période de quatre ans. Le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime incitatif général ne peut dépasser 10 % du total des actions émises et en circulation, avant dilution (3 182 571 au 31 décembre 2022). Le rachat, l'exercice ou la remise d'attributions précédemment effectuées aux termes du régime incitatif général font en sorte d'augmenter le nombre d'actions pouvant être émises.

La société a comptabilisé aux états consolidés du résultat net et du résultat global et a inscrit à l'actif dans les immobilisations incorporelles et les stocks, une charge de rémunération fondée sur des actions comme suit :

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
État du résultat net et du résultat global	2 371 829 \$	2 534 316 \$
Inscrit à l'actif dans les immobilisations incorporelles	322 498	—
Inscrit à l'actif dans les stocks	101 148	—
<b>Total de la rémunération fondée sur des actions</b>	<b>2 795 475 \$</b>	<b>2 534 316 \$</b>

Le tableau suivant présente la variation du nombre d'options sur actions en cours et leur prix d'exercice moyen pondéré connexe.

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée à courir (en années)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>1 363 844</b>	<b>1,07 \$</b>	<b>7,22</b>
Attribuées	641 110	9,17	
Auxquelles il a été renoncé	(103 514)	1,83	
Annulées	(11 918)	3,60	
Exercées <sup>i)</sup>	(392 135)	1,03	
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>1 497 387</b>	<b>4,06 \$</b>	<b>7,52</b>
Attribuées	1 096 350	3,05	
Auxquelles il a été renoncé	(275 199)	6,59	
Annulées	(6 800)	7,35	
Exercées <sup>i)</sup>	(148 907)	1,58	
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>2 162 831</b>	<b>3,65 \$</b>	<b>7,98</b>

i) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le prix moyen pondéré des actions à la date d'exercice de ces options sur actions s'est élevé à 3,87 \$ (8,77 \$ au 31 décembre 2021).

Le prix d'exercice moyen pondéré des options en cours et exerçables au 31 décembre 2022 était de 6,20 \$ (7,09 \$ au 31 décembre 2021).

Le 13 octobre 2022, la société a réévalué à 4,28 \$ le prix d'exercice des options sur actions en cours suivantes :

Prix d'exercice (\$)	Prix de l'action à la date d'attribution	Taux sans risque	Volatilité	Nombre d'options en cours
9,87	9,68	0,81 %	60 %	174 562
7,35	6,46	1,64 %	60 %	150 020
5,10	4,75	2,49 %	60 %	430 850
4,41	4,60	3,03 %	60 %	91 520
<b>Total</b>				<b>846 952</b>

La société a conclu que la révision du prix constitue une modification. La juste valeur différentielle estimée de 284 110 \$ résultant de cette modification doit être comptabilisée pendant le reste de la période d'acquisition des droits sur ces options sur actions. La société a évalué à la juste valeur les options au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes en utilisant les hypothèses de données suivantes en plus du prix d'exercice susmentionné : i) cours de l'action à la date d'attribution de 4,11 \$, ii) volatilité attendue du cours de l'action de 60 %, iii) taux sans risque de 3,44 %, iv) taux de rendement en dividende de néant.

La société a évalué la juste valeur de 769 250 options sur actions non liées à la performance attribuées au cours de l'exercice à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en utilisant les hypothèses suivantes pour les périodes indiquées.

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Prix de l'action à la date d'attribution	3,57 \$ - 4,75 \$	6,10 \$ - 11,64 \$
Prix d'exercice	3,69 \$ - 5,10 \$	6,14 \$ - 9,87 \$
Taux sans risque	2,49 % - 3,34 %	0,42 % - 1,64 %
Durée de vie attendue (en années)	7,00	7,00
Volatilité attendue	60 %	60 %
Taux de rendement en dividende attendu	0 %	0 %

Le taux d'intérêt sans risque est fondé sur le rendement d'un titre sans risque du gouvernement du Canada dont la durée à courir jusqu'à l'échéance est égale à la durée de vie attendue des options à compter de la date d'attribution. L'hypothèse pour la volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique moyenne de sociétés comparables pour la période précédant immédiatement l'attribution des options. La société ne prévoit pas verser de dividendes en trésorerie dans un avenir prévisible et, par conséquent, elle utilise un taux de rendement en dividendes prévu de zéro dans le modèle d'évaluation du prix des options. Cela a donné lieu à une charge de rémunération fondée sur des actions de 2 580 089 \$ (2 988 197 \$ au 31 décembre 2021).

La société a évalué la juste valeur de 327 100 options sur actions liées à la performance attribuées au cours de l'exercice à l'aide du modèle de simulation de Monte Carlo en utilisant les hypothèses clés suivantes.

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022
Prix des actions à la date d'évaluation	4,11 \$
Prix d'exercice	5,10 \$
Taux sans risque	3,72 %
Durée de vie attendue (en années)	9,58
Volatilité attendue	60 %
Capitalisation boursière	143,6 millions de \$
Taux de rendement en dividende attendu	0 %

La juste valeur totale moyenne pondérée d'une option sur actions attribuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'est élevée à 2,78 \$ (5,47 \$ au 31 décembre 2021) et a donné lieu à une charge de rémunération fondée sur des actions de 162 978 \$.

Le tableau qui suit fournit des informations supplémentaires sur les options sur actions de la société au 31 décembre 2022.

31 décembre 2022		
Prix d'exercice (\$)	Nombre d'options en cours	Durée de vie moyenne pondérée à courir
0,03	15 905	1,06
0,47	184 165	1,74
1,02	61 997	2,89
1,15	25 113	3,55
1,93	445 757	7,94
3,69	28 080	9,47
3,88	89 600	9,90
4,28	815 829	9,11
4,41	1 500	9,65
5,10	352 718	9,27
6,14	25 000	9,01
7,35	87 000	8,88
9,87	37 167	8,63
En cours à la fin de l'exercice	<b>2 162 831</b>	<b>7,98</b>
Exercçables à la fin de l'exercice	<b>716 654</b>	<b>6,04</b>

#### Unités d'actions différées

Les unités d'actions différées (« UAD ») sont des attributions fondées sur l'écoulement du temps et les droits sous-jacents au montant total des UAD octroyées sont acquis immédiatement à l'attribution pour la période de service visée par les attributions.

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Paiements fondés sur des actions liés aux unités d'actions différées	395 059 \$	324 692 \$

La valeur des unités d'actions différées a été réévaluée depuis les dates d'attribution selon le cours des actions ordinaires de la société à la date de clôture. Un profit de 201 184 \$ a été comptabilisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (un profit de 74 483 \$ au 31 décembre 2021) a été comptabilisés dans les charges générales et administratives aux états consolidés du résultat net et du résultat global. Les UAD en cours sont comptabilisés aux états consolidés de la situation financière à titre de passif lié à la rémunération fondée sur des actions jusqu'à ce qu'elles soient exercées.

	Nombre d'UAD
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>40 162</b>
Attribuées	111 649
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>151 811</b>

## Note 21 – Transactions et soldes entre parties liées

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la société dans son ensemble. La société définit les principaux dirigeants comme étant les administrateurs et les dirigeants clés. La rémunération versée aux principaux dirigeants s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Salaires et avantages du personnel	2 047 509 \$	1 240 378 \$
Paiements fondés sur des actions	1 333 699	1 742 152
<b>Rémunération totale</b>	<b>3 381 208 \$</b>	<b>2 982 530 \$</b>

### Note 22 – Produits

Les activités et principales sources de produits des activités ordinaires de la société sont décrites à la note 4. Tous les produits des activités ordinaires de la société sont tirés de contrats conclus avec des clients. Les produits des activités ordinaires sont ventilés par gamme de produits et par région géographique comme suit :

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Ventes de véhicules de sports motorisés	3 193 103 \$	– \$
Ventes de vêtements de marque	18 997	–
<b>Total</b>	<b>3 212 100 \$</b>	<b>– \$</b>

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Canada	2 400 509 \$	– \$
États-Unis	811 591	–
<b>Total</b>	<b>3 212 100 \$</b>	<b>– \$</b>

## Note 23 – Impôt sur le résultat

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé dans les états financiers consolidés diffère du montant calculé au moyen de l'application du taux d'imposition fédéral et provincial combiné de 26,5 % (26,5 % aux 31 décembre 2021) au résultat (à la perte) avant impôt comme suit :

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Perte avant impôt	59 215 928 \$	100 141 040 \$
Taux d'impôt prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
Recouvrement attendu au taux prévu par la loi	15 692 221	26 537 376
Augmentation de l'impôt découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductibles	541 465	20 317 764
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	15 150 756	6 219 611
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

Les principales composantes du montant net des actifs et passifs d'impôt différé de la société sont les suivantes :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Immobilisations corporelles	(2 860 914) \$	(922 990) \$
Immobilisations incorporelles	(2 554 256)	(904 080)
Pertes autres qu'en capital	26 009 223	8 892 734
Compte de R&D	2 782 119	1 898 189
Actif au titre du droit d'utilisation	(2 669 758)	(2 983 421)
Obligation locative	2 810 061	3 012 594
Frais de financement	2 140 932	2 611 014
Subventions gouvernementales	517 280	–
Autres différences temporaires	283 398	12 646
<b>Total des différences temporaires déductibles non comptabilisées</b>	<b>26 741 878 \$</b>	<b>11 616 687 \$</b>

La société dispose des pertes autres qu'en capital suivantes pouvant servir à réduire l'impôt futur :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
2036	7 202 \$	7 202 \$
2037	51 584	51 584
2038	751 480	751 480
2039	492 525	492 525
31 décembre 2039	60 601	60 601
31 mai 2040	553 899	553 899
31 décembre 2040	963 013	963 013
21 avril 2041	4 621 277	4 621 277
31 décembre 2041	24 169 277	25 990 996
31 décembre 2042	68 503 275	–
<b>Total des pertes autres qu'en capital déductibles non comptabilisées</b>	<b>100 174 133 \$</b>	<b>33 492 577 \$</b>

La société dispose d'un compte fédéral et provincial de frais de RS&DE déductibles de 10 500 000 \$ pouvant être reportés prospectivement indéfiniment afin de réduire l'impôt sur le résultat.

## Note 24 – Instruments financiers

### **Justes valeurs**

Lorsqu'elle évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la société utilise autant que possible des données de marché observables. Les justes valeurs sont classées aux différents niveaux d'une hiérarchie des justes valeurs en fonction des données d'entrée employées dans les techniques d'évaluation comme suit :

- Niveau 1 – prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – techniques d'évaluation dont la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur est directement ou indirectement observable;
- Niveau 3 – techniques d'évaluation dont la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur n'est pas observable.

La valeur comptable de la trésorerie, des créances, de la dette bancaire, des dettes fournisseurs et charges à payer, des dépôts de clients et du montant à payer aux actionnaires avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments. La juste valeur des prêts et emprunts avoisine leur valeur comptable. Il n'y a pas eu de changement significatif du risque de crédit depuis la date de leur émission. En ce qui a trait aux prêts et emprunts à taux fixe, des variations des taux d'intérêt du marché n'auraient pas eu d'incidence importante sur la juste valeur établie.

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir de renseignements pertinents à propos des marchés et des instruments financiers. De nature subjective, ces estimations comportent des incertitudes et l'exercice d'un jugement important, faisant ainsi en sorte qu'elles ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Des modifications aux hypothèses pourraient avoir d'importantes répercussions sur ces estimations.

Le tableau qui suit présente un résumé du classement des instruments financiers de la société aux termes d'IFRS 9.

<b>Actifs financiers</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances	Coût amorti
<b>Passifs financiers</b>	
Dettes fournisseurs et charges à payer	Coût amorti
Passif lié à la rémunération fondée sur des actions	Coût amorti
Dépôts de clients	Coût amorti
Prêts et emprunts	Coût amorti

### **Gestion du capital et gestion des risques**

L'objectif et les politiques de la société en matière de gestion du capital consistent à préserver sa capacité à poursuivre son exploitation afin de fournir des rendements aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes, ainsi qu'à maintenir une structure du capital optimale pour réduire le coût du capital. La société définit les composantes de sa structure de capital comme étant la dette à long terme, les emprunts bancaires, déduction faite de la trésorerie, plus les capitaux propres. La société gère la structure de son capital et apporte des changements en fonction de la conjoncture économique, des risques qui ont une incidence sur les activités et des possibilités de dépenses d'investissement considérables dans l'avenir. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la société peut émettre de nouveaux instruments de capitaux propres ou obtenir un financement par emprunt supplémentaire.

La société est exposée à divers risques financiers du fait de ses activités : risque de marché, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque de change. Le conseil d'administration assume la responsabilité générale de la détermination des objectifs et des politiques de la société en matière de gestion du capital et des risques, tout en conservant la responsabilité ultime en la matière. Le programme global de gestion du capital et des risques de la société n'a pas changé au cours de la période. Il est axé sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à réduire au minimum les effets négatifs potentiels sur le rendement financier. La gestion des risques est assurée par le service des finances conformément aux politiques approuvées par le conseil d'administration. Le service des finances cerne et évalue les risques financiers en étroite collaboration avec la direction.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La plupart des instruments d'emprunt portant intérêt de la société sont assortis de taux d'intérêt fixes et ne sont pas soumis au risque de flux de trésorerie lié aux taux d'intérêt. La société a un prêt à terme garanti consenti par le gouvernement qui porte intérêt à un taux variable, tel qu'il est indiqué à la note 16.

Les instruments financiers portant intérêt, tels qu'ils figurent dans les états financiers, présentent le profil de taux d'intérêt suivant :

	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Instruments à taux fixe	2 009 270 \$	60 314 \$
Instruments à taux variable	261 445	320 571
	<b>2 270 715 \$</b>	<b>380 885 \$</b>

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait fait augmenter ou diminuer la perte nette de 2 505 \$ au 31 décembre 2022 (3 246 \$ au 31 décembre 2021).

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La société compte généralement sur un financement externe ou les principaux dirigeants pour lui procurer des liquidités suffisantes pour répondre aux besoins d'exploitation prévus.

Le tableau qui suit présente le détail du profil de paiement des passifs financiers en fonction de leurs flux de trésorerie non actualisés :

31 décembre 2022					
	Valeur comptable totale \$	Flux de trésorerie contractuels \$	Moins de un an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	11 654 469	11 654 469	11 654 469	–	–
Passif lié à la rémunération fondée sur des actions	444 084	444 084	444 084	–	–
Dépôts de clients	1 992 191	1 992 191	1 992 191	–	–
Prêts et emprunts	2 270 715	4 317 814	80 325	1 225 548	3 011 941
<b>Total</b>	<b>16 361 459</b>	<b>18 408 558</b>	<b>14 171 069</b>	<b>1 225 548</b>	<b>3 011 941</b>

31 décembre 2021					
	Valeur comptable totale \$	Flux de trésorerie contractuels \$	Moins de un an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Dettes fournisseurs et charges à payer	8 535 765	8 535 765	8 535 765	–	–
Passif lié à la rémunération fondée sur des actions	250 209	250 209	250 209	–	–
Dépôts de clients	1 814 469	1 814 469	1 814 469	–	–
Prêts et emprunts	380 885	453 954	96 492	357 462	–
<b>Total</b>	<b>10 981 328</b>	<b>11 054 397</b>	<b>10 696 935</b>	<b>357 462</b>	<b>–</b>

Les obligations contractuelles liées aux prêts et emprunts sont présentées à la note 16.

Compte tenu de sa situation de trésorerie actuelle, de la volatilité des marchés boursiers, de l'incertitude généralisée qui plane sur les marchés financiers et des pressions croissantes exercées sur les coûts, la société continue d'évaluer ses besoins de rechercher des possibilités de financement conformément à sa stratégie de gestion du risque lié au capital. Se reporter à la note 2.

### Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours de change. La société détient des instruments financiers et effectue des transactions libellées en monnaies étrangères, principalement en dollars américains, ce qui l'expose à des soldes et des flux de trésorerie qui fluctuent en raison de la variation des cours de change. L'exposition actuelle au risque de change reste très limitée.

## Note 25 – Engagements et éventualités

La société peut faire l'objet de diverses réclamations et poursuites qui surviennent de temps à autre dans le cours normal des activités. Même si à l'heure actuelle la direction estime que le règlement des réclamations contre la société, individuellement ou dans leur ensemble, n'aura aucune incidence négative importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de celle-ci, ces questions sont soumises à des incertitudes inhérentes et l'opinion de la direction sur ces questions pourrait éventuellement changer.

## Note 26 – Provisions

### Provisions pour garanties

La société fournit des garanties qui couvrent les réparations générales des défauts qui étaient déjà présents au moment de la vente, comme l'exige la loi. Les provisions liées à ces garanties de type assurance sont comptabilisées lorsque les biens sont vendus.

## Note 27 – Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Entrée d'actifs au titre de droits d'utilisation	– \$	9 588 321 \$
Comptabilisation des obligations locatives	–	9 072 512
Variation des dettes fournisseurs découlant des entrées d'immobilisations corporelles	–	558 711
Variation des dettes fournisseurs découlant des entrées d'immobilisations incorporelles	40 955	563 983
Réévaluation des obligations locatives	–	50 209
Entrées de stocks hors trésorerie	197 003	–
Entrées d'immobilisations incorporelles hors trésorerie	873 885	1 414 214

## Note 28 – Charges financières (produits financiers), montant net

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Produits d'intérêts	(574 650) \$	(361 450) \$
Perte de réévaluation à la juste valeur des billets convertibles	–	1 249 932
Perte de réévaluation à la juste valeur du passif au titre des bons de souscription	–	–
Désactualisation du passif au titre des actions privilégiées	–	23 159 732
Charges financières liées aux prêts et emprunts	54 602	25 034
Charges financières liées aux obligations locatives	675 081	88 573
Profit à l'extinction d'une dette	–	(818)
Autres charges financières	5 949	246 546
<b>Charges financières, montant net</b>	<b>160 982 \$</b>	<b>24 407 549 \$</b>

## Note 29 – Acquisition inversée de CGGZ par Moteurs Taiga inc.

Par la voie de la fusion décrite à la note 1, dans le cadre de laquelle Moteurs Taiga inc. a fusionné avec la filiale visée par la fusion, une filiale entièrement détenue par CGGZ, CGGZ a acquis le contrôle juridique de Moteurs Taiga inc. Toutefois, comme les actionnaires de Moteurs Taiga inc. ont obtenu le contrôle des droits de vote de CGGZ à la suite de l'émission d'actions ordinaires de CGGZ en faveur des actionnaires de Moteurs Taiga inc., représentant une participation majoritaire importante, il a été déterminé que Moteurs Taiga inc. est l'acquéreur sur le plan comptable et, par conséquent, la transaction a été comptabilisée comme une acquisition inversée de CGGZ par Moteurs Taiga inc. Étant donné que CGGZ ne répond pas à la définition d'une entreprise, la transaction est comptabilisée comme une acquisition inversée d'actifs nets conformément aux dispositions d'IFRS 2, *Païement fondé sur des actions*.

La juste valeur à la date d'acquisition de la contrepartie transférée par l'acquéreur sur le plan comptable, à savoir Moteurs Taiga inc., pour sa participation dans l'entreprise acquise sur le plan comptable, à savoir CGGZ, soit 92 584 653 \$ ou 5 322 968 actions ordinaires et 1 794 384 bons de souscription, est déterminée en fonction de la juste valeur de la participation que Moteurs Taiga inc. aurait dû donner aux propriétaires de CGGZ, avant l'acquisition inversée, pour leur procurer le même pourcentage de participation dans l'entité regroupée qui résulte de l'acquisition inversée, et est comptabilisée comme une augmentation des actions ordinaires à l'état consolidé de la situation financière.

La juste valeur de la contrepartie transférée par l'acquéreur sur le plan comptable a été déterminée en utilisant la valeur de l'action précisée dans la convention de fusion, soit 3,00 \$ (avant regroupement), multipliée par le nombre d'actions, soit 26 614 842 (avant regroupement), pour une contrepartie de 79 844 526 \$. Les 8 971 921 bons de souscription (avant regroupement) ont été évalués à 1,42 \$ par bon de souscription en utilisant le modèle d'évaluation Black-Scholes et les hypothèses indiquées dans le tableau ci-dessous, pour une contrepartie de 12 740 127 \$. Les contreparties pour les actions et les bons de souscription représentent la contrepartie totale transférée par l'acquéreur sur le plan comptable.

Prix de l'action	3,00 \$
Prix d'exercice	3,45 \$
Taux sans risque	0,94 %
Durée de vie attendue (en années)	5,00
Volatilité attendue	60 %

Comme la juste valeur des actifs nets identifiables de CGGZ à la date de l'acquisition inversée s'élevait à 42 777 683 \$, l'excédent de la contrepartie transférée sur les actifs nets acquis, soit 49 806 971 \$, est présenté à titre de charge liée à l'acquisition inversée de CGGZ dans les états consolidés du résultat net et du résultat global. Les actifs identifiables comprennent la trésorerie.

## Note 30 – Charges liées à l'acquisition inversée de CGGZ

Le tableau qui suit présente une ventilation des dépenses engagées dans le cadre de l'acquisition inversée de CGGZ par Moteurs Taiga inc.

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Contrepartie reçue en excédent des actifs nets	– \$	49 806 971 \$
Honoraires pour services professionnels	–	2 213 349
Droits et frais d'inscription à la cote	–	229 950
<b>Total</b>	<b>– \$</b>	<b>52 250 270 \$</b>

## Note 31 – Subventions gouvernementales

La société a obtenu des subventions de diverses autorités gouvernementales, notamment le Programme Premier Brevet du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le Collectif d'actifs en innovation, PME Montréal, Investissement Québec – Fonds du développement économique (IQ), subvention obtenue dans le cadre d'un financement accordé par Développement économique du Canada pour les régions du Québec.

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
MEIE	– \$	9 900 \$
Collectif d'actifs en innovation	–	25 000
PME Montréal	25 000	–
IQ	40 761	–
Prêt DEC	2 047 099	–
<b>Total des subventions gouvernementales</b>	<b>2 112 860 \$</b>	<b>34 900 \$</b>

## Note 32 – Charges selon leur nature

Le tableau qui suit résume les charges au titre des avantages du personnel comptabilisées et incluses dans les frais de recherche et de développement (déduction faite des crédits d'impôt), les frais généraux et d'administration et les frais de vente et de commercialisation au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Salaires et avantages du personnel	14 197 070 \$	6 862 292 \$
Paiements fondés sur des actions	2 309 852	2 859 008
<b>Total</b>	<b>16 506 922 \$</b>	<b>9 721 300 \$</b>

Frais de recherche et de développement, déduction faite des crédits d'impôt de 879 901 \$ (néant en 2021)

## Note 33 – Perte par action

Pour l'exercice clos	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Perte nette	59 515 928 \$	100 141 040 \$
Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation	31 613 801	17 496 297
<b>Perte par action – de base et diluée</b>	<b>1,88 \$</b>	<b>5,72 \$</b>

## Note 34 – Événements postérieurs à la date de clôture

### Placement privé et émission de débetures convertibles

Le 27 mars, la société a conclu un placement privé visant des débetures à 10 % d'un montant en capital global de 40,15 millions de dollars et échéant le 31 mars 2028 (les « débetures »). La totalité des débetures a été souscrite par deux investisseurs institutionnels, soit l'actionnaire important existant, Northern Private Capital (avec les membres de son groupe et les fonds sous sa gestion, « NPC ») et Investissement Québec (« IQ », et avec NPC, les « Investisseurs »), qui ont respectivement souscrit pour 25,15 millions de dollars et 15 millions de dollars au titre des débetures. De plus, la société a accordé à NPC une option, qui peut être exercée en totalité ou en partie, visant la souscription de débetures additionnelles au plus tard le 27 avril 2023, selon les mêmes modalités que la débenture initiale (sauf le montant du premier paiement d'intérêt, dans la mesure où la débenture additionnelle est émise après la débenture initiale), d'un montant en capital global pouvant aller jusqu'à 5 millions de dollars (l'« option de NPC »). IQ s'est engagée à souscrire simultanément un montant égal ou supérieur à 2,5 millions de dollars, dans l'éventualité où l'option de NPC est exercée, toutefois si l'option est exercée pour un montant égal ou supérieur à 2,5 millions de dollars, mais inférieur à 5 millions de dollars, l'engagement d'IQ visera l'acquisition d'une débenture additionnelle ayant un montant en capital de 2,5 millions de dollars et si l'option de NPC est exercée intégralement, l'engagement d'IQ visera un montant de 5 millions de dollars.

Chaque débenture sera convertible, au gré du porteur, en actions ordinaires au prix de conversion de 3,25 \$ par action (le « prix de conversion ») en tout temps avant la date d'échéance du 31 mars 2028 (la « date d'échéance »). Les débetures portent intérêt au taux annuel de 10 %, composé et payable trimestriellement; l'intérêt peut être payé, au choix de la société, en espèces ou par l'émission de débetures additionnelles « à titre de paiement en nature », toutes les débetures étant assorties des mêmes modalités et auront la même date d'échéance.

Les débetures peuvent être rachetées par la société au plus tard à compter du deuxième anniversaire de leur date d'émission initiale, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale (ou à 100 % du capital alors en cours), plus les intérêts courus, à la condition que le cours moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours de négociation des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ne soit pas inférieur à 150 % du prix de conversion, et elles sont assorties d'un droit d'option de vente usuel en faveur des détenteurs de débetures en cas de changement de contrôle.

En outre, la société a accordé à NPC des droits préférentiels de souscription usuels en lien avec tout futur placement ou toute future émission de titres de capitaux propres, de titres convertibles ou de titres d'emprunt de manière à permettre à NPC, pendant une période établie dans les documents définitifs, de maintenir sa participation proportionnelle pro forma et compte tenu de la conversion dans la société.

Le nombre d'actions ordinaires, en supposant la pleine conversion des débetures convertibles (y compris les débetures « à titre de paiement en nature »), qui pourraient être émises à NPC dans le cadre du placement privé serait de 12 694 294 (ou 15 218 011 actions ordinaires si l'option de NPC est exercée intégralement, ainsi que les débetures à titre de paiement en nature s'y rapportant) et, en supposant la pleine conversion des débetures (y compris les débetures à titre de paiement en nature), la participation de NPC dans la société augmenterait, passant de 11,3 % à 31,3 % sur une base pro forma et compte tenu de la conversion, ou à 32,9 % si l'option de NPC est exercée intégralement (y compris les débetures à titre de paiement en nature s'y rapportant). Selon la société, Investissement Québec ne détient actuellement aucune action ordinaire et, à la clôture du placement privé et de l'acquisition des débetures d'un montant de 15 millions de dollars, sa participation proportionnelle pro forma et compte tenu de la conversion dans la société serait de 14,5 %, ou de 17,7 %, si IQ acquiert des débetures additionnelles d'un montant de 5 millions de dollars dans le cas où l'option de NPC serait exercée intégralement (y compris les débetures à titre de paiement en nature s'y rapportant). En supposant que l'option NPC est exercée intégralement et que tout l'intérêt est payé en nature, la participation proportionnelle pro forma et compte tenu de la conversion de NPC dans la société passerait à 40,0 % en supposant que IQ ne convertirait jamais aucune partie de ses débetures en actions ordinaires (IQ continuerait de n'avoir aucune participation dans un tel scénario), alors que la participation pro forma convertie d'IQ passerait à 24,1 % en supposant que NPC ne convertirait jamais aucune partie de ses débetures en actions ordinaires (la participation de NPC étant ramenée de 11,3 % à 8,6 %). Au total, 25 312 877 actions ordinaires pourraient être émises, soit une dilution totale maximale de 79,5 % par rapport aux 31 825 716 actions ordinaires actuellement émises et en circulation.



© MOTEURS TAIGA INC. 2023

Taiga<sup>MC</sup>, Nomad<sup>MC</sup>, Orca<sup>MC</sup> ainsi que tous les noms, logos et marques de commerce y étant associés sont la propriété exclusive de Moteurs Taiga inc. et sont enregistrés et employés au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. L'utilisation des marques de commerce, noms et logos figurant sur ce document est interdite sans le consentement écrit et préalable de Moteurs Taiga inc.